

REGLEMENT RAID NATURE CAFFINO 2021

Article 1 : dates et lieu

Date de l'épreuve : dimanche 12 Septembre 2021

Lieu du rendez vous : Base de loisirs de Pont Caffino à Château-Thébaud

Remise des dossards à 8h00

Le départ sera donné à 9 heures.

Article 2 : Prestations

- L'épreuve est organisée par le club VTTTrail de l'amicale laïque de Château Thébaud en partenariat avec l'UFOLEP et est inscrite au calendrier « Sport Nature UFOLEP ». L'organisation prend en charge le bon déroulement de l'épreuve, les dossards, les canoës, le matériel d'escalade, les cartes, et les ravitaillements. Restauration possible sur place (FOOD TRUCK).
- Matériel non fourni : VTT et casque obligatoire, une boussole par équipe. Un téléphone portable est conseillé par équipe.

Article 3 : Inscriptions - Frais de participation

- Les inscriptions sont à faire en ligne sur le lien : <https://inscriptions.ufolep.org/raid-caffino-2021>
- Elles seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée, dans la limite de 120 équipes. Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Un dossier est considéré complet si, et seulement si, il comporte :
 - L'inscription en ligne
 - La transmission de votre licence UFOLEP R5, FFC, FFA, FFCO, Triathlon en cours de validité avec la mention compétition.
 - Pour tous les autres, transmission d'un certificat médical de moins de 1 an au 12 septembre 2021.
 - Pour les mineurs de 16 à 18 ans, un certificat de natation de 25 mètres ainsi qu'une autorisation parentale.
 - Le règlement des frais d'inscriptions en ligne : 22€ par coureur, soit 66€ par équipe. (Seule la mention « validé » pour chaque concurrent sur le site sera la confirmation d'inscription au Raid Nature Caffino).
- En cas de désistement d'une équipe ou d'un coureur déclaré après le 31 Août 2021, la totalité des frais d'engagement sera conservée par l'organisation. Avant cette date, tout désistement doit être communiqué à l'organisation par courriel.

Article 4 : Annulation / Interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, (matériel, climatique ou autres...) avant ou pendant l'épreuve, ou en cas de restrictions sanitaires empêchant la tenue de l'événement dans des conditions de sécurité ou d'organisation suffisantes (exemple : restrictions liées à la COVID-19), l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre celle-ci jusqu'à la veille de l'épreuve. Aucun recours ne pourra être exercé contre l'association. En cas d'annulation, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés à l'exception des frais de service du site internet d'inscription (environ 1,65€ par équipe).

Article 5 : Assurances

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident en dehors de la course ainsi qu'en cas de vol de matériel ou dégradations avant, pendant et après le raid. La licence UFOLEP risque R5 vous couvre pendant l'épreuve. Conformément aux dispositions légales, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants. Les concurrents peuvent prendre connaissance des garanties d'assurances en contactant l'organisateur au moment de l'inscription.

Article 6 : Règlement de la compétition

- Chaque équipe, mixte ou non, est constituée de trois coéquipiers (sans assistance) âgés au minimum de 16 ans le jour de l'épreuve.

- L'ordre des épreuves est communiqué à la remise des dossards et ne sera pas le même pour tous. Pour le chronométrage de l'épreuve, un doigt électronique sera remis à chaque équipe contre **un chèque de caution de 30 € lors de la remise des dossards.**
- Chaque équipe doit désigner 1 capitaine qui sera le seul interlocuteur auprès de l'organisateur.
- Les vélos utilisés devront être du type Vélo Tout Terrain, en bon état de marche équipés d'une trousse de réparation.
- Chaque équipe en partance pour une nouvelle épreuve s'assure qu'elle est en autonomie alimentaire et mécanique durant celle-ci. (Il n'y aura pas d'assistance technique de la part des organisateurs)
- La courtoisie est de rigueur. On ne laisse pas un coureur seul en difficulté derrière soi sans s'assurer que les organisateurs aient été prévenus.
- Chaque participant s'engage au respect de la nature, des autres usagers et du code de la route. Il s'engage à suivre scrupuleusement les routes, chemins, sentiers qui constituent l'itinéraire cartographié et balisé par l'organisation. Il respectera la propriété privée traversée ou bordée par le circuit et ne laissera aucun débris derrière lui.
- La plus grande prudence est demandée, comme de ne pas rouler de front à plus de 2 et se soumettre en file simple dès que les conditions de circulation l'exigent (extrait art R 423-7 du code de la route), de respecter les STOP et « Cédez le passage » ainsi que de mettre le pied à terre à chaque intersection avec une route départementale ou communale. Tous les carrefours et intersections ne seront pas surveillés par l'organisation. Les propriétaires en activités professionnelles dû aux vendanges, sont prioritaires face aux coureurs.
- Le port du casque est obligatoire et un téléphone portable par équipe conseillé.
- Tout contrevenant à ce règlement verra son équipe expulsée de l'épreuve.
- Les réclamations éventuelles seront à déposer par le capitaine auprès de la direction de course.
- Il sera exigé un strict respect des consignes sanitaires détaillées dans ce règlement, dès l'arrivée sur le site de l'épreuve et sur toute la durée de présence sur le site, y compris après la fin de l'épreuve. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure un concurrent ou une équipe, ou de le retirer du classement, en cas de non-respect avéré de ces consignes.

Déroulement général de l'épreuve :

- Départ groupé pour une 1^{ère} boucle de prologue avec 1 concurrent par équipe, suivi d'une 2^{ème} boucle avec 2 concurrents par équipe en formule « run & bike »
- A l'issue du prologue, chaque équipe effectue une des 3 épreuves principales (VTT, Course d'orientation, Canoe), sans interruption du chronomètre
- A l'issue de la 1^{ère} épreuve, chaque équipe enchaîne sur sa 2^{ème} épreuve, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la 3^{ème} épreuve et l'arrêt du chronomètre.
- A chaque instant, l'ensemble des équipes est donc réparti sur 3 épreuves. Il n'y a donc pas de circulation groupée sur les parcours.

Article 7 : Consignes sanitaires

Consignes à respecter par les concurrents :

- En dehors des moments de restauration, les participants devront porter un masque sur leur bouche et leur nez pendant toute la durée de leur présence sur le site de Pont Caffino (dès le passage du portail d'entrée, dans la zone de briefing, lors du retrait des dossards, dans le parking à vélos, sur les podiums, etc...). Cette consigne est valable également au début et à la fin des épreuves lorsque le départ ou l'arrivée de celles-ci ont lieu sur le site de Pont Caffino.
- Durant les épreuves, tous les concurrents devront disposer d'un masque immédiatement accessible dans une poche de leurs vêtements. L'organisation du Raid Caffino se réserve le droit de vérifier le respect de cette consigne à tout moment sur le parcours des épreuves.
- En dehors des épreuves, une distanciation physique d'1 mètre devra être respectée vis-à-vis des autres concurrents, des organisateurs, des visiteurs et de toute personne croisée sur le parcours de l'épreuve.
- A son arrivée sur le site de Pont Caffino, chaque concurrent devra se soumettre à un nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique fourni par l'organisation du Raid Caffino.

- Au départ de chaque épreuve nécessitant l'utilisation de matériel partagé avec les autres concurrents (canoë, paddle, tyrolienne, tir à la carabine, etc...), chaque concurrent devra se soumettre à un nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique fourni par l'organisation du Raid Caffino.
- En cas de contamination avérée à la COVID19, de symptômes ou de test positif à la COVID19 dans les 4 semaines qui précèdent l'épreuve, le concurrent s'engage à en informer les organisateurs du Raid Caffino qui pourront alors décider d'un retrait de l'équipe.
- En cas de contamination avérée à la COVID19, de symptômes ou de test positif à la COVID19 dans les 2 semaines qui suivent l'épreuve, le concurrent s'engage à en informer les organisateurs du Raid Caffino qui pourront ainsi prendre contact avec toutes les personnes susceptibles d'avoir été en contact avec le concurrent concerné.

Modalités d'organisation spécifiques :

- Toutes les interactions avec les organisateurs du Raid Caffino et les bénévoles se feront en extérieur (y compris la remise des dossards habituellement réalisée en salle).
- Les sanitaires seront désinfectés avant l'épreuve, en milieu de journée et en fin de journée.
- Les organisateurs du Raid Caffino, les bénévoles et les prestataires externes respecteront les mêmes consignes sanitaires que les concurrents : port du masque, distanciation, nettoyage des mains au gel hydroalcoolique.
- Les opérations obligatoires de nettoyage des mains au gel hydroalcoolique avant les épreuves concernées (canoë, paddle, tyrolienne, tir à la carabine, etc...) ne seront pas décomptées du temps chronométré. Un organisateur ou un bénévole sera présent pour faciliter ces opérations et s'assurer de leur respect par les concurrents.
- Lors du départ du prologue, l'organisation se réserve la possibilité de définir des règles d'étalement : départs dégroupés, lignes de départ multiples, etc...
- Un sens de circulation sera défini sur le site de Pont Caffino et fera l'objet de panneaux et de marquage au sol
- Des panneaux de rappel des consignes sanitaires seront disposés dès l'entrée sur le site de Pont Caffino et à divers endroits du site.

Article 8 : Droits à la communication

Les organisateurs informent les participants que des prises de vues (photographies, vidéo) seront réalisées durant l'épreuve. Leur consentement à la diffusion de ces images est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part auprès de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.

Les participants devront signer une attestation d'information relative à un survol par drone à une distance de moins de 30 mètres., pour des besoins de prise de photos et de vidéos.

De plus, sauf avis contraire de votre part, notre partenaire sportif pourra, s'il le souhaite, adresser à chaque participant des offres commerciales préférentielles.

Article 9 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisateur.

**Renseignements complémentaires : vttrail.chateauthebaud@yahoo.fr
ou Antoine MOYON : 06 58 35 24 14**